

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL STE FOI - CEGEP STE FOI

Travail - Discipline - Succès

CAHIER DES CHARGES DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

1. Présentation de l'Établissement

Le Collège d'Enseignement Général et Professionnel STE FOI est un établissement scolaire d'Enseignement Général et Technique professionnel à cycles complets, de la 6ème en Terminale pour l'Enseignement Secondaire Général et de la 1ère Année en Terminale pour les filières des Sciences et Technologies du Tertiaire (STT) et des Techniques Industrielles (TI). Il est situé à Odza Borne 12 dans le département de la Mfou-Afamba.

La mission essentielle du CEGEP est d'assurer la formation intégrale des jeunes aptes à s'insérer dans la vie active ou de poursuivre leurs études universitaires. Cette mission trouve sa source dans le cadre légal qui est la Loi d'Orientation de 1980.

2. Le Professeur Principal : qui est-il ?

Le Professeur Principal est un enseignant de n'importe quelle matière. Il peut être un professeur de mathématique ou d'Histoire-Géographie qui passe au moins cinq (5) heures par semaine avec les élèves ou même un professeur de TM qui n'a qu'une heure de cours hebdomadaire.

A chaque classe est attribué un Professeur Principal par le Principal au début de l'année.

Le Professeur Principal est celui-là qui connaît le mieux les élèves car il se renseigne sur leur famille, leur passé scolaire (il lit évidemment le dossier scolaire de chaque élève) et se tient au courant de leurs résultats dans les autres matières.

3. Les missions du Professeur Principal

Les missions du Professeur Principal trouvent leurs sources dans les différents textes réglementaires du Ministère des Enseignements Secondaires.

Dans ce cadre, le Professeur Principal fait le lien entre toutes les personnes qui s'occupent de l'élève : parents, professeurs, administration, etc...

3.1 Lien entre l'Administration et les élèves.

A ce titre :

- Il distribue les informations données par l'administration de CEGEP STE FOI et les explique. Par exemple, il informe les élèves placés sous sa responsabilité des changements d'emploi du temps ou des dates des conseils de classe ou de discipline.
- En conseil de classe, avec tous les autres enseignants et M. Le Principal, il décide de l'orientation des élèves : passage dans la classe supérieure, redoublement ou changement.
- Le jour de la rentrée, il passe toute la matinée ou au moins trois (03) heures avec sa classe, pour mieux les accueillir et leur expliquer le fonctionnement du collège. Il utilise à cet effet les documents essentiels constitués du « **Règlement Intérieur** », des emplois du temps, etc...

3.2 Lien avec les professeurs, l'infirmier, l'assistant(e) social(e) et les autres adultes

s'occupant de l'élève.

A ce titre :

- Il connaît les résultats des élèves dans toutes les matières car c'est lui qui distribue les bulletins de notes en fin de trimestre ou communique aux élèves les relevés de notes des évaluations à la mi-trimestre.
- Il rencontre chacun de ses collègues intervenant dans la classe pour s'enquérir de comment se comportent les élèves dans leurs différents cours : sont-ils agités, attentifs ? Travaillent-ils sérieusement ? ...
- Si le comportement d'un élève lui semble « anormal » (baisse soudaine des résultats, somnolence pendant le cours, trop d'absences...), il échange avec l'élève en question pour comprendre le problème. Au terme de l'entretien avec l'élève, il peut interpeler les parents avec la permission du Principal. C'est en échangeant avec l'élève que le Professeur Principal peut l'aider à sortir de la situation dans laquelle il se trouve.

3.3 Lien entre le collège et les parents.

A ce titre :

- Il convoque, en accord avec le Principal, les parents en cas de problème. Par exemple si un élève a plusieurs observations pour indiscipline ou absences dans son carnet de notes.
- Il reçoit les parents chaque fois que c'est nécessaire et surtout à la fin du trimestre ou en fin d'année scolaire si le passage en classe supérieure n'est pas assuré. Ensemble, parents et professeur principal cherchent la meilleure orientation pour l'enfant.
- Les parents ont toujours la possibilité de demander un rendez-vous avec le professeur principal.

3.4 Lien entre les élèves de la classe.

A ce titre :

- Il essaie de régler les conflits qui parfois s'installent dans la classe et perturbent le bon fonctionnement de celle-ci. Par exemple, la formation des groupes qui s'affrontent, l'ambiance est mauvaise, il faut tenter de remédier par la discussion.
- Il écoute les problèmes de la classe dans telle ou telle matière et joue parfois les intermédiaires entre les délégués ou chefs de classe et le professeur mis en cause.
- Il organise les élections du chef de classe ou fait une proposition dans le cas échéant. Il explique le rôle du chef de classe, invite les élèves à se présenter puis organise les élections suivant les orientations du Principal.
- Il anime de temps en temps l'heure de vie de classe (la citoyenneté et le vivre ensemble).

4. Les compétences attendues

4.1 Savoirs : connaissance

- Cadre légal, institutionnel et pédagogique ;
- Le règlement intérieur du collège ;
- La gestion des conflits ;
- Gestion de la classe.

4.2 Savoir-faire :

- d'observation et d'analyse des comportements des élèves ;
- Écoute active.

4.3 Savoir-être :

- Respect ;
- Empathie
- Respect du cadre règlementaire
- Déontologie professionnelle.